2026 – 2027

CATALOGUE DES FORMATIONS

Santé, sécurité et conditions de travail

Secourisme, prévention des TMS, sécurité incendie, évaluation des risques et formation des élus du CSE, partout à La Réunion.

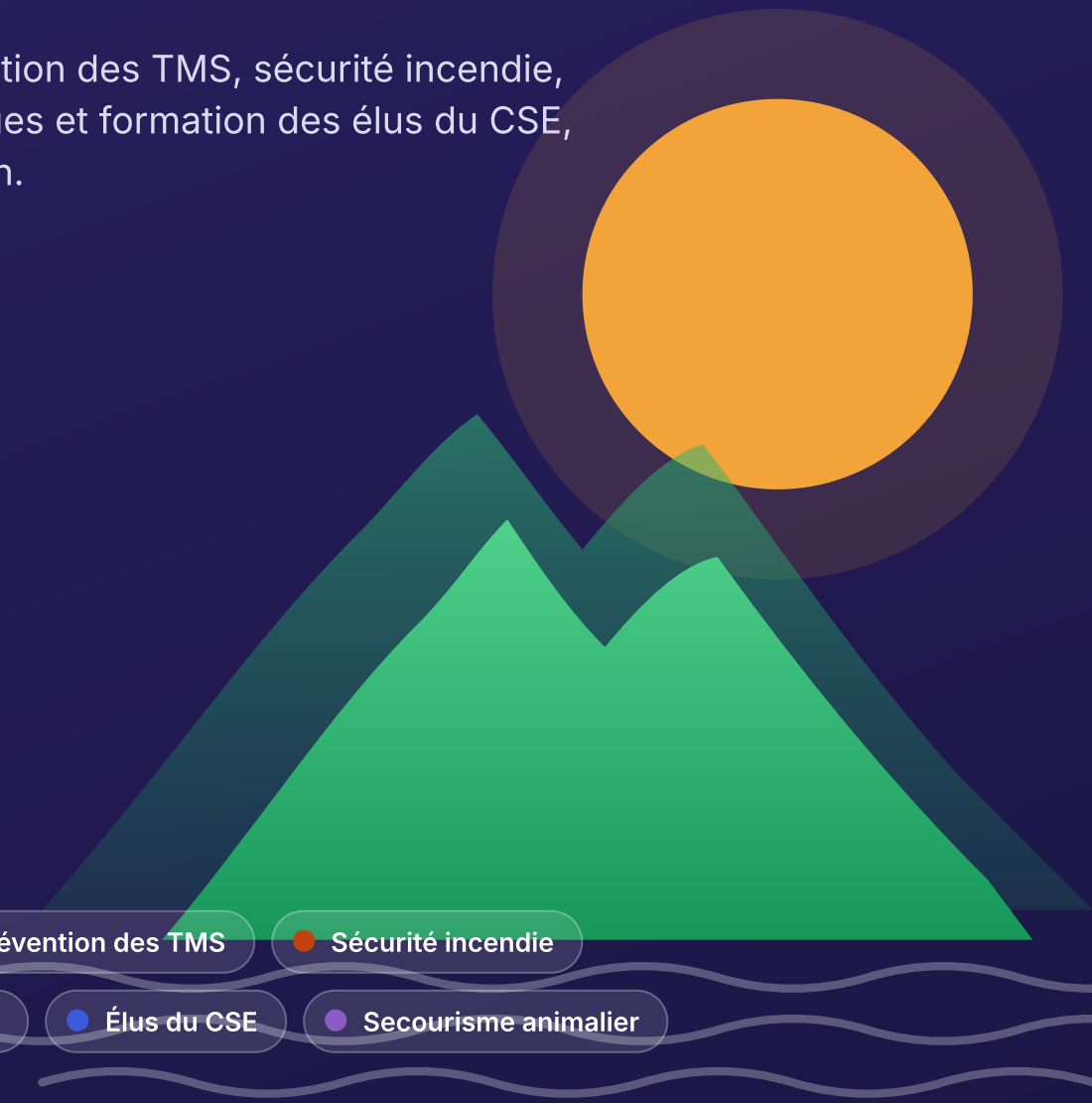

- Secourisme
- Prévention des TMS
- Sécurité incendie
- Évaluation des risques
- Élus du CSE
- Secourisme animalier

Organisme certifié Qualiopi
Actions de formation · Formateur certifié INRS · IPRP

fp2srun.fr
0692 65 87 64 · contact@fp2srun.fr

ORGANISME DE FORMATION · LA RÉUNION

Former, prévenir, accompagner

FP2S RUN forme les salariés, les encadrants et les élus du personnel des entreprises réunionnaises à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, et accompagne les employeurs dans leur démarche de prévention.

Nos engagements

Des formations certifiantes

Formateur certifié par l'INRS pour le SST, le PRAP IBC et PRAP 2S, la SSCT des élus et le dispositif EvRP/AAT : vos salariés obtiennent des certificats reconnus au niveau national.

Un intervenant en prévention

IPRP enregistré auprès de la DEETS de La Réunion : nos formations s'appuient sur l'expérience du terrain, de la réalisation de Documents Uniques à l'analyse des accidents du travail.

Une qualité contrôlée

Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation : programmes détaillés, évaluation des acquis, recueil de la satisfaction et amélioration continue.

Partout sur l'île

En session interentreprises ou directement dans vos locaux, de Saint-Denis à Saint-Pierre, des Hauts au littoral, avec des exemples tirés des réalités réunionnaises.

Votre formateur

Philippe Vantomme

Formateur Consultant en Santé, Sécurité et Conditions de Travail · IPRP · formateur certifié INRS (SST, PRAP IBC et 2S, SSCT, EvRP/AAT). Représentant du MEDEF Réunion au Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST).

18 formations en 6 thématiques

Secourisme

Savoir porter secours au travail

Prévention des TMS

Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Sécurité incendie

Réagir face à un départ de feu

Évaluation des risques

Construire la démarche de prévention

Élus du CSE

Exercer son mandat avec assurance

Secourisme animalier

Premiers secours aux chiens et chats

Sommaire

Secourisme Savoir porter secours au travail

SST – formation initiale · 2 jours – 14 h 3
MAC SST · 1 jour – 7 h 4

Prévention des TMS Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

PRAP IBC – formation initiale · 2 jours – 14 h 5
MAC PRAP IBC · 1 jour – 7 h 7
PRAP 2S – formation initiale · 4 jours – 28 h 8
MAC PRAP 2S · 2 jours – 14 h 10
Sécurité physique et économie d'effort · 1 jour – 7 h 11

Sécurité incendie Réagir face à un départ de feu

Manipulation des extincteurs · Demi-journée – 3 h 12
Équipier de Première Intervention · Demi-journée – 4 h 13

Évaluation des risques Construire la démarche de prévention

Référent EvRP/AAT · 4 jours – 28 h 14
Salarié désigné compétent (SDC) – Référent Sécurité · 4 jours – 28 h 16
Arbre des causes (analyse des AT) · 2 jours – 14 h 17

Élus du CSE Exercer son mandat avec assurance

CSE / SSCT · 5 jours – 35 h 18
Secrétaire du CSE · 1 jour – 7 h 20
Trésorier du CSE · 1 jour – 7 h 22
Formation économique – 5 jours · 5 jours – 35 h 24
Formation économique – 3 jours · 3 jours – 21 h 26

Secourisme animalier Premiers secours aux chiens et chats

Premiers secours canins et félins · 1 jour – 7 h 28

Informations pratiques Inscription, financement, accessibilité

Modalités d'accès, financement et accessibilité 29
Nos prestations d'accompagnement 30

SECOURISME

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – Formation initiale

Intervenir face à une situation d'accident et agir en prévention dans son entreprise

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
2 jours – 14 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 10 stagiaires	Certificat INRS – 24 mois

Présentation

Le sauveteur secouriste du travail est un salarié capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident ou de malaise, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention.

Public

- Tout salarié souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail
- Salariés désignés pour l'organisation des secours (art. R4224-15)

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou de malaise : protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir
- Mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Informer sa hiérarchie et les personnes chargées de la prévention des situations dangereuses repérées

Programme

Jour 1 – 7 heures

1. **Situer le cadre juridique de son intervention (C1)**
   Rôle du SST, cadre réglementaire, limites de son intervention
2. **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention (C6)**
   Enjeux de la santé au travail, acteurs internes et externes
3. **Réaliser une protection adaptée (C2)**
   Repérer les dangers persistants, supprimer ou isoler le danger, dégager la victime si nécessaire
4. **Examiner la victime (C3)**
   Rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
5. **Faire alerter ou alerter (C4)**
   Organisation des secours dans l'entreprise, message d'alerte
6. **Secourir la victime de manière appropriée (C5) – 1re partie**
   Saignement abondant, étouffement, malaise

Jour 2 – 7 heures

7. **Secourir la victime de manière appropriée (C5) – 2e partie**
   Brûlures, plaies, traumatismes · Victime inconsciente qui respire : position latérale de sécurité · Victime qui ne respire pas : réanimation cardio-pulmonaire et défibrillateur
8. **Mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise (C7)**
   Repérer les dangers et les situations dangereuses dans son environnement de travail
9. **Informer, transmettre (C8)**
   Faire remonter les situations dangereuses aux personnes concernées
10. **Évaluation certificative et bilan de la formation**

Validation

Délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois. À défaut, attestation de fin de formation.

Et après ?

- Maintien et actualisation des compétences (MAC SST) : 7 heures, tous les 24 mois, pour conserver la validité du certificat.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur SST.

SECOURISME

MAC SST – Maintien et actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Conserver sa certification SST et actualiser ses gestes de secours et de prévention

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 10 stagiaires	Certificat prolongé – 24 mois

Présentation

Le certificat de sauveteur secouriste du travail est valable 24 mois. La session de maintien et actualisation des compétences permet de le conserver, de revoir les gestes de secours et de tenir compte des évolutions du référentiel de l'INRS.

Public

- Titulaires du certificat SST souhaitant le conserver

Prérequis

Certificat SST en cours de validité

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident : protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Programme

Jour 1 – 7 heures

1. **Retour d'expériences**
   Interventions réalisées, difficultés rencontrées, évolutions de l'entreprise
2. **Actualisation de la prévention (C6 à C8)**
   Rôle du SST dans la prévention, situations dangereuses, remontée d'information
3. **Révision des gestes de secours (C1 à C5)**
   Protéger, examiner, alerter · Saignement, étouffement, malaise, brûlures, plaies, traumatismes · PLS, réanimation cardio-pulmonaire et défibrillateur
4. **Évolutions du référentiel INRS**
   Points du programme et des gestes modifiés depuis la formation initiale

✓ **Évaluation certificative et bilan de la session**

Validation

Prolongation du certificat SST pour 24 mois.

Et après ?

- Nouvelle session MAC SST à suivre dans les 24 mois.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur SST.

PRÉVENTION DES TMS

Acteur PRAP IBC – Formation initiale

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie, Bâtiment, Commerce et activités de bureau

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
2 jours – 14 h	Discontinue avec intersession	4 à 10 stagiaires	Certificat INRS – 24 mois

Présentation

Les troubles musculosquelettiques (TMS) et les accidents liés à la manutention restent la première cause de maladies professionnelles et une cause majeure d'arrêts de travail. La formation PRAP IBC, conçue par l'INRS, fait de chaque salarié un acteur de la prévention : il apprend à observer et analyser sa propre situation de travail, à identifier ce qui peut nuire à sa santé et à proposer des améliorations concrètes, techniques comme organisationnelles, à sa hiérarchie.

Public

- Salariés de l'industrie, du bâtiment, du commerce et des activités de bureau

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention, en proposant des pistes d'amélioration et en faisant remonter l'information

Programme

Jour 1 – 7 heures

1. **Comprendre l'intérêt de la prévention**
   Repérer les enjeux humains, sociaux, économiques et réglementaires pour l'entreprise ou l'établissement · Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention · Situer les différents acteurs de la prévention et leur rôle
2. **Connaître les risques de son métier**
   Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage · Reconnaître les principaux risques de son métier et leurs effets · Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
3. **Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique**
   Connaître le fonctionnement du corps humain (squelette, articulations, muscles, colonne vertébrale) · Repérer les limites de fonctionnement du corps humain · Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé (TMS, lombalgies, fatigue…)
4. **Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé (initiation)**
   Découvrir la méthode d'observation et d'analyse d'une situation de travail · Préparer le travail d'intersession

Intersession 1 à 2 semaines, en entreprise

Le stagiaire observe et décrit une situation de sa propre activité professionnelle à l'aide des outils remis en formation. Ce travail, mené en conditions réelles, sert de support à l'analyse lors de la deuxième journée.

Jour 2 – 7 heures

4 Observer et analyser sa situation de travail (retour d'intersession)
Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité · Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique · Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques

5 Proposer des améliorations de sa situation de travail
À partir des causes identifiées au cours de l'analyse · En agissant sur l'ensemble des déterminants de la situation de travail · En prenant en compte les principes généraux de prévention

6 Faire remonter l'information aux personnes concernées
Identifier les interlocuteurs concernés · Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise

7 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
Connaître et appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail · Connaître et utiliser les équipements mécaniques et les aides à la manutention

✓ Évaluation certificative et bilan de la formation

Validation

Délivrance du certificat d'acteur PRAP IBC en cas de validation des compétences, valable 24 mois.

Et après ?

- Maintien et actualisation des compétences (MAC PRAP IBC) : 7 heures, à suivre tous les 24 mois pour conserver la validité du certificat.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur PRAP IBC.

PRÉVENTION DES TMS

MAC PRAP IBC – Maintien et actualisation des compétences

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie, Bâtiment, Commerce et activités de bureau

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 10 stagiaires	Certificat prolongé – 24 mois

Présentation

La session de maintien et actualisation des compétences permet à l'acteur PRAP IBC de conserver sa certification et de redynamiser la démarche de prévention de son entreprise, selon le référentiel de l'INRS.

Public

- Acteurs PRAP IBC certifiés

Prérequis

Certificat PRAP IBC en cours de validité

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

Programme

Jour 1 – 7 heures

1. **Retour d'expériences**
   Actions menées depuis la certification, situations rencontrées
2. **Actualiser les connaissances**
   Enjeux et acteurs de la prévention, risques du métier, fonctionnement du corps humain et atteintes à la santé
3. **Observer et analyser une situation de travail**
   Identifier les risques et leurs causes · Proposer des améliorations et faire remonter l'information
4. **Principes de sécurité physique et d'économie d'effort**
   Application aux situations de travail, équipements et aides à la manutention

✓ **Évaluation certificative et bilan de la session**

Validation

Prolongation du certificat d'acteur PRAP IBC pour 24 mois.

Et après ?

- Nouvelle session MAC PRAP IBC dans les 24 mois.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur PRAP IBC.

PRÉVENTION DES TMS

Acteur PRAP 2S – Formation initiale

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – secteur sanitaire et médico-social

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
4 jours – 28 h	2 j · intersession · 2 j	4 à 10 stagiaires	Certificat INRS – 24 mois

Présentation

Dans les établissements de soins, les EHPAD et l'aide à domicile, la manutention et l'accompagnement des personnes sont une cause majeure de troubles musculosquelettiques. La formation PRAP 2S, conçue par l'INRS, fait du salarié un acteur de la prévention : il analyse sa situation de travail, propose des améliorations et accompagne la mobilité de la personne aidée en prenant soin d'elle et de lui-même.

Public

- Personnel soignant et d'aide des établissements sanitaires, médico-sociaux et EHPAD
- Intervenants de l'aide et du soin à domicile

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Programme

Jours 1 et 2 – 14 heures

1 Comprendre l'intérêt de la prévention
Repérer les enjeux pour l'établissement · Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention · Situer les acteurs de la prévention et leurs rôles

2 Connaître les risques de son métier
Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage · Reconnaître les principaux risques de son métier et leurs effets · Repérer les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

3 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
Fonctionnement du corps humain et ses limites · Identifier et caractériser les atteintes à la santé (TMS, lombalgies…)

4 Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
Observer et décrire son activité en prenant en compte sa complexité · Identifier les risques liés à l'activité physique et leurs causes · Préparer le travail d'intersession

Intersession 1 à 2 semaines, dans l'établissement

Le stagiaire observe et décrit une situation de sa propre activité à l'aide des outils remis en formation. Ce travail sert de support à l'analyse lors de la seconde partie.

Jours 3 et 4 – 14 heures

5. **Analyser sa situation de travail (retour d'intersession)**
   Identifier les risques et les causes d'exposition
6. **Proposer des améliorations de sa situation de travail**
   À partir des causes identifiées, en agissant sur l'ensemble des déterminants · En prenant en compte les principes généraux de prévention
7. **Faire remonter l'information aux personnes concernées**
   Modes de communication et de remontée d'information de l'établissement
8. **Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort**
   Appliquer ces principes à ses situations de travail · Connaître et utiliser les aides techniques à la manutention
9. **Identifier les enjeux d'un accompagnement**
   Pour la personne aidée et sa famille, pour l'accompagnant, pour l'établissement
10. **Séquencer les déplacements naturels**
    Repérer les étapes des déplacements naturels et les capacités nécessaires
11. **Analyser la situation d'un accompagnement**
    Possibilités de la personne aidée, déterminants de l'environnement, risques pour chacun
12. **Caractériser les aides techniques**
    Selon l'environnement et les caractéristiques des personnes aidées
13. **Mettre en œuvre un accompagnement**
    Guider la personne aidée en respectant les déplacements naturels · Compenser les incapacités sans portage délétère, avec une aide technique si nécessaire
- ✓ **Évaluation certificative et bilan de la formation**

Validation

Délivrance du certificat d'acteur PRAP 2S, valable 24 mois.

Et après ?

- Maintien et actualisation des compétences (MAC PRAP 2S) : 14 heures, tous les 24 mois, pour conserver la validité du certificat.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur PRAP 2S.

PRÉVENTION DES TMS

MAC PRAP 2S – Maintien et actualisation des compétences

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – secteur sanitaire et médico-social

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
2 jours – 14 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 10 stagiaires	Certificat prolongé – 24 mois

Présentation

La session de maintien et actualisation des compétences permet à l'acteur PRAP 2S de conserver sa certification et de redynamiser la démarche de prévention de sa structure, selon le référentiel de l'INRS.

Public

- Acteurs PRAP 2S certifiés

Prérequis

Certificat PRAP 2S en cours de validité

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de la prévention dans son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Programme

Jour 1 – 7 heures

1. **Retour d'expériences et actualisation de la prévention**
   Actions menées depuis la certification, difficultés rencontrées · Enjeux, acteurs et démarche de prévention
2. **Risques du métier et fonctionnement du corps humain**
   Mécanisme d'apparition du dommage, atteintes à la santé
3. **Observer et analyser une situation de travail**
   Identifier les risques et leurs causes, proposer des améliorations · Faire remonter l'information

Jour 2 – 7 heures

4. **Principes de sécurité physique et d'économie d'effort**
   Application aux situations de travail, aides techniques
5. **Accompagnement de la mobilité de la personne aidée**
   Enjeux, déplacements naturels, analyse de la situation · Choix des aides techniques et mise en œuvre sans portage délétère

✓ **Évaluation certificative et bilan de la session**

Validation

Prolongation du certificat d'acteur PRAP 2S pour 24 mois.

Et après ?

- Nouvelle session MAC PRAP 2S dans les 24 mois.
- Possibilité, sous conditions, d'accéder à la formation de formateur PRAP 2S.

PRÉVENTION DES TMS

Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Préserver sa santé lors des manutentions et des efforts physiques au travail

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 10 stagiaires	Attestation de fin de formation

Présentation

Les TMS et les lombalgies sont la première cause de maladies professionnelles. Cette journée résolument pratique apprend aux salariés à comprendre le fonctionnement de leur corps, à repérer les situations à risque et à appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans leurs gestes quotidiens, à partir de leurs propres situations de travail.

Public

- Tout salarié réalisant des manutentions, des ports de charges ou des efforts physiques
- BTP, logistique, commerce, industrie, entretien, services

Prérequis

Aucun ; tenue adaptée aux exercices pratiques

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les enjeux des troubles musculosquelettiques et des lombalgies au travail
- Décrire le fonctionnement du corps humain et ses limites lors des efforts
- Repérer les situations de travail à risque et leurs causes
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors des manutentions
- Utiliser les aides techniques disponibles et proposer des améliorations de son poste

Programme

Matin – 3 h 30 · Comprendre

1. **Accueil et enjeux**
   Évaluation initiale, enjeux des TMS et des lombalgies · Réglementation de la manutention manuelle (art. R4541-1 à R4541-11)
2. **Le fonctionnement du corps humain**
   Colonne vertébrale, articulations, muscles · Limites du corps et mécanismes des atteintes
3. **Les facteurs de risque**
   Biomécaniques, organisationnels, environnementaux · Repérage dans son propre travail

Après-midi – 3 h 30 · Agir

4. **Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort**
   Dos aligné, jambes fléchies, charge rapprochée, appuis stables, pas de torsion
5. **Mises en pratique**
   Soulever, porter, pousser, tirer sur les situations des stagiaires, correction individuelle
6. **Prévenir au-delà du geste**
   Aides techniques, aménagement du poste, remontée des pistes d'amélioration

✓ **Évaluation pratique, questionnaire et bilan**

Validation

Attestation de fin de formation précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation. Formation non certifiante.

Et après ?

- Recyclage conseillé tous les 2 ans pour entretenir les bons réflexes.
- Pour aller plus loin : formations certifiantes PRAP IBC ou PRAP 2S.

SÉCURITÉ INCENDIE

Manipulation des extincteurs

Formation incendie : réagir face à un début d'incendie et utiliser un extincteur

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
Demi-journée – 3 h	Présentiel · dans vos locaux	4 à 15 stagiaires	Attestation de fin de formation

Présentation

Tout début d'incendie doit pouvoir être combattu rapidement et efficacement : c'est une obligation de l'employeur (Code du travail, art. R4227-28). Elle suppose des salariés capables de donner l'alarme, d'appliquer les consignes et de se servir des moyens de premier secours (art. R4227-38 et R4227-39).

Public

- Tous les salariés, quel que soit le secteur
- Toute personne souhaitant apprendre à utiliser un extincteur

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer le fonctionnement du feu et ses modes de propagation
- Réagir efficacement face à un début d'incendie, en appliquant les consignes de son établissement
- Choisir l'extincteur adapté à la classe de feu et aux dangers présents
- Mettre en œuvre une tentative d'extinction en manipulant un extincteur en sécurité

Programme

Demi-journée – 3 heures

1. **Accueil et lancement**
   Présentation de la formation, du formateur et des stagiaires · Recueil des attentes et des expériences vécues face au feu
2. **Comprendre le feu : naissance, combustion et propagation**
   Les risques et les causes d'incendie ; le développement d'un incendie · La combustion et le triangle du feu · Les modes de propagation · Les différentes classes de feu · Les procédés d'extinction
3. **Les consignes incendie dans l'entreprise**
   Les consignes de sécurité générales et particulières de l'établissement · L'organisation de la lutte contre l'incendie dans l'établissement · Les procédures à suivre en cas d'incendie : alarme, alerte, évacuation
4. **Les moyens d'extinction**
   L'emplacement des extincteurs dans l'établissement et les différents modèles · Les modes de fonctionnement des extincteurs · Le choix de l'extincteur selon la classe de feu et les dangers associés (risque électrique) · Les autres systèmes d'extinction
5. **Pratique : manipulation des extincteurs**
   Les consignes de sécurité liées à l'utilisation d'un extincteur · Reconnaître le type de feu et choisir le bon extincteur · Exercices d'extinction sur feu réel ou en intérieur : chaque stagiaire manipule
6. **Évaluation et bilan**
   Mises en situation individuelles d'extinction · Bilan de la formation, questionnaire de satisfaction et remise de l'aide-mémoire

Validation

Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire. Pas de durée de validité réglementaire : recyclage recommandé chaque année.

Et après ?

- Recyclage : recommandé chaque année pour entretenir les réflexes. Le Code du travail (art. R4227-39) prévoit des essais et exercices périodiques, au moins tous les six mois, dans les établissements concernés.
- Suite de parcours : formation Équipier de Première Intervention (EPI), pour constituer une équipe d'intervention dans l'établissement.
- Formation complémentaire : Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

SÉCURITÉ INCENDIE

Équipier de Première Intervention (EPI)

Intervenir sur un début d'incendie et organiser la mise en sécurité des personnes

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
Demi-journée – 4 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 15 stagiaires	Attestation de formation

Présentation

Le Code du travail impose à l'employeur de désigner et former des salariés à la mise en œuvre des moyens de première intervention (art. R4227-28 et R4227-39). L'équipier de première intervention sait attaquer un début d'incendie avec les moyens disponibles et participer à l'évacuation des personnes en attendant les secours.

Public

- Salariés désignés équipiers de première intervention
- Tout salarié souhaitant savoir réagir face à un début d'incendie

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir rapidement sur un début d'incendie avec les moyens mis à disposition, lorsqu'il peut le faire sans danger
- Sécuriser la zone pour faciliter l'intervention des secours
- Participer à l'évacuation des personnels et du public

Programme

Demi-journée – 4 heures

1. **Comprendre le feu**
   Triangle du feu, point éclair et température d'auto-inflammation · Principales causes d'incendie, classes de feux, explosion
2. **Les moyens d'extinction**
   Agents extincteurs, modes et procédés d'extinction · Types d'extincteurs et caractéristiques techniques
3. **L'organisation de la sécurité dans l'établissement**
   Alarme et alerte, consignes, point de rassemblement · Moyens de prévention et d'évacuation, rôle des personnels d'évacuation · Évacuation des personnes en situation de handicap
4. **Pratique sur feu réel**
   Manipulation de deux types d'extincteurs (eau et CO_2) sur feu réel · Exercice d'intervention et d'organisation de l'évacuation

✓ **Évaluation pratique et bilan de la formation**

Validation

Attestation de formation.

Et après ?

- Recyclage conseillé chaque année pour entretenir les réflexes.
- Formation complémentaire possible : guide-file et serre-file d'évacuation.

ÉVALUATION DES RISQUES

Référent EvRP/AAT

Évaluation des risques professionnels et analyse des accidents du travail – formation du salarié désigné compétent (art. L4644-1)

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
4 jours – 28 h	2 j · intersession · 2 j	10 stagiaires maximum	Certificat INRS – 2 ans

Présentation

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) est le socle de toute démarche de prévention. Couplée à une analyse maîtrisée des accidents du travail (AAT), elle permet de construire un plan d'actions représentatif du travail réel et réellement efficace. Cette formation-action permet au référent désigné par le dirigeant de déployer, sous sa responsabilité, une démarche d'analyse des risques structurée, participative et pérenne, et de proposer un plan d'actions qui facilite la prise de décision.

Public

- Salarié désigné compétent en prévention (SDC)
- Animateur sécurité, responsable QSE / HSE
- Personne en charge du DUERP

Prérequis

Autoformation en ligne INRS « Acquérir des bases en prévention » (7 h)

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Contribuer à l'état des lieux des pratiques prévention de son entreprise pour ajuster la démarche d'analyse des risques
- Favoriser une démarche d'analyse pluridisciplinaire et participative en mobilisant les ressources allouées par le dirigeant
- Déployer la démarche d'analyse des risques par une approche a priori : l'évaluation des risques professionnels (EvRP)
- Déployer la démarche d'analyse des risques par une approche a posteriori : l'analyse des accidents du travail (AAT) par la méthode de l'arbre des causes
- Proposer un plan d'actions en lien avec l'analyse des risques pour faciliter la prise de décision du dirigeant
- Contribuer à l'évaluation de la démarche d'analyse des risques pour favoriser sa pérennité

Programme

Jour 1 – 7 heures · présentiel

1 Accueil et lancement
Présentation du dispositif EvRP/AAT, des objectifs et des modalités de certification · Recueil des attentes ; lien avec la lettre d'engagement du dirigeant (si journée dirigeant suivie)

2 Préparer la démarche d'analyse des risques
Enjeux humains, juridiques et économiques ; cadre réglementaire (L4121-1 à L4121-3, DUERP, PAPRIPACT) · Notions clés : danger, risque, situation dangereuse, dommage ; complémentarité a priori (EvRP) / a posteriori (AAT) · Valeurs essentielles et bonnes pratiques du réseau prévention (ED 902)

3 Organiser la démarche d'analyse des risques
Missions et positionnement du référent EvRP/AAT · Démarche pluridisciplinaire et participative : direction, encadrement, CSE/CSSCT, salariés, ressources externes · Présentation de la grille GPS&ST (préparation du travail d'intersession)

4 Analyser une situation de travail (1re approche)
Travail prescrit / travail réel, variabilité, déterminants de l'activité · Méthode d'observation ITAMaMi (Individu, Tâche, Activité, Matériel, Milieu)

Jour 2 – 7 heures · présentiel

5 Analyser une situation de travail
Observation, écoute et entretien des opérateurs ; modalités d'exposition · Mise en situation à partir d'un cas réel ou reconstitué

6 Identifier les causes profondes d'un accident du travail
Quels événements analyser : accident, presqu'accident, incident, dysfonctionnement · Recueil des faits : règles de formulation (mesurable, affirmatif, sujet-verbe-complément, une idée par fait) · Méthode de l'arbre des causes (ED 6163) : construction et lecture

7 Évaluation certificative n° 1 (≈ 30 min)
Rédaction des faits d'un accident du travail et identification des causes

8 Proposer des mesures de prévention issues de l'analyse
Facteurs de prévention techniques, organisationnels et humains · Consignes et préparation du travail d'intersession

Intersession – travaux en entreprise entre le jour 2 et le jour 3 (≈ 1 journée)

9 État des lieux des pratiques prévention (≈ 2 h)
Analyse des pratiques de son entreprise avec la grille GPS&ST : suivi des AT/MP, évaluation, communication · Appui sur l'état des lieux réalisé par le dirigeant (si journée dirigeant suivie)

10 Analyse d'une situation de travail réelle (≈ ½ journée)
Situation choisie par le stagiaire dans son entreprise : observation, entretiens, modalités d'exposition · Formalisation de l'analyse, support des évaluations certificatives du jour 4 · Le formateur reste joignable par téléphone et e-mail pendant l'intersession

Jour 3 – 7 heures · présentiel (2 à 4 semaines après le jour 2)

11 Retour d'intersession
Mise en commun des états des lieux et des analyses de situations de travail

12 Organiser la démarche d'évaluation des risques professionnels
Rôles et fonctions, groupe d'analyse pluri-compétent · Périmètre, découpage en unités de travail, choix d'un système de cotation et de hiérarchisation

13 Analyser et évaluer les risques professionnels
Repérage des risques à partir du travail réel et des atteintes déjà survenues · Approches spécifiques (RPS, risque chimique…) ; formalisation dans le document unique

14 Construire un plan d'actions pour aider la prise de décision
Principes généraux de prévention (L4121-2) ; critères de choix : efficacité, pérennité, contraintes, déplacement du risque, coût, délais · Hiérarchisation et temporalité : court, moyen, long terme ; pilote et moyens

Jour 4 – 7 heures · présentiel

15 Finaliser le plan d'actions
Plan d'actions de prévention issu de l'analyse de situation de travail réalisée en intersession

16 Évaluation certificative n° 2
Rédaction du plan d'actions de prévention (≈ 1 h) · Rédaction d'un plan d'amélioration des pratiques prévention à partir de la grille GPS&ST (≈ 1 h) et restitution orale individuelle (≈ 15 min)

17 Pérenniser la démarche d'analyse des risques
Suivi des actions, indicateurs, écarts entre décidé et réalisé · Mobilisation et sensibilisation des travailleurs ; culture de prévention

18 Synthèse et perspectives
Bilan de la formation, plan d'action personnel, évaluation de satisfaction

Validation

Certificat de référent EvRP/AAT (modèle national FORPREV), délivré si l'ensemble des compétences est validé et la formation suivie en totalité. Validité : 2 ans. Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Et après ?

- Maintien et actualisation des compétences : journée de regroupement des référents certifiés (1 jour, 7 h) tous les 2 ans pour prolonger la validité du certificat. Le dépassement de la date de validité n'empêche pas l'activité en entreprise.
- Prolongements : sensibilisation des équipes (SST, PRAP IBC, PRAP 2S…), accompagnement à la rédaction ou à la mise à jour du DUERP et du PAPRIPACT.

ÉVALUATION DES RISQUES

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

Formation du salarié désigné compétent (SDC) – article L4644-1 du Code du travail · Référent Sécurité

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
4 jours – 28 h	Non consécutifs · intersession	Inter ou intra	Attestation de fin de formation

Présentation

Tout employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Cette formation donne au salarié désigné les repères et les méthodes pour conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

Public

- Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent (art. L4644-1)
- Salariés des TPE et PME en particulier

Prérequis

Maîtriser la bureautique ; suivre la formation en ligne INRS « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

Programme

4 jours de face-à-face non consécutifs, avec travail en intersession

1. **Rôle et missions du SDC**
   Positionnement de son entreprise en santé et sécurité au travail · Obligations réglementaires de l'employeur
2. **Les enjeux de la prévention**
   Enjeux humains, financiers, économiques et sociaux · Acteurs internes et externes de la prévention
3. **Évaluer les risques professionnels**
   Analyse des situations de travail et recueil d'informations · Mise en place de la démarche de prévention
4. **Le Document Unique**
   Formalisation de l'évaluation des risques jusqu'aux propositions d'actions de prévention adaptées
5. **Analyse des accidents du travail**
   Recueil des faits et identification des causes
6. **Évaluation des acquis et bilan de la formation**

Validation

Attestation de fin de formation validant les acquis prévus par l'article L4644-1 du Code du travail. Formation assurée par un IPRP enregistré auprès de la DEETS.

Et après ?

- Prolongement : formation Référent EvRP/AAT (certification INRS).
- Accompagnement possible à la réalisation ou à la mise à jour du DUERP.

ÉVALUATION DES RISQUES

Analyse des accidents du travail – la méthode de l'arbre des causes

Comprendre pourquoi un accident est arrivé et agir pour qu'il ne se reproduise pas

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
2 jours – 14 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 12 stagiaires	Attestation de fin de formation

Présentation

Un accident du travail n'est jamais dû à une seule cause. La méthode de l'arbre des causes, développée par l'INRS, permet d'analyser un accident ou un presqu'accident de façon objective et collective, sans rechercher de coupable, puis de définir des mesures de prévention efficaces et durables. Une formation pratique, appuyée sur des cas réels d'entreprises réunionnaises.

Public

- Salariés désignés compétents (SDC), animateurs sécurité, responsables QSE / HSE
- Membres du CSE et de la CSSCT
- Dirigeants, encadrants, chefs d'équipe, responsables RH

Prérequis

Aucun ; des notions de base en prévention sont un plus

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les enjeux de l'analyse des accidents du travail et le cadre réglementaire
- Organiser l'analyse d'un accident ou d'un presqu'accident au sein d'un groupe de travail
- Recueillir et formuler des faits objectifs, sans rechercher de responsable
- Construire et lire un arbre des causes
- Proposer des mesures de prévention fondées sur les principes généraux de prévention
- Assurer le suivi des actions et les intégrer au Document Unique

Programme

Jour 1 – Comprendre l'accident et recueillir les faits – 7 heures

1. **Accueil et enjeux**
   Évaluation initiale · Enjeux humains, sociaux, juridiques et financiers des accidents du travail
2. **Le cadre réglementaire**
   Obligations de l'employeur, déclaration de l'accident · Enquêtes du CSE, mise à jour du DUERP
3. **Les notions clés**
   Danger, risque, dommage, multicausalité · Accident, presqu'accident, incident : quoi analyser
4. **Le recueil des faits**
   Analyser vite, sur place, en groupe · Entretiens sans rechercher de coupable, règles de formulation des faits
5. **Atelier pratique**
   Recueil des faits sur un accident reconstitué

Jour 2 – Construire l'arbre des causes et agir – 7 heures

6. **Construire l'arbre des causes**
   Questions clés, enchaînement, conjonction, disjonction
7. **Atelier en sous-groupes**
   Arbre complet sur un cas réel anonymisé, correction collective
8. **De l'arbre aux mesures de prévention**
   Facteurs d'accident, principes généraux de prévention · Critères de choix : efficacité, stabilité, coût, délai
9. **Faire vivre la démarche**
   Plan d'actions et suivi, retour d'expérience · Intégration dans le DUERP et le PAPRIPACT

✓ **Évaluation finale (cas pratique et questionnaire) et bilan**

Validation

Attestation de fin de formation précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation. Formation non certifiante.

Et après ?

- Pour aller plus loin : formation Référent EvRP/AAT (certification INRS).
- Accompagnement possible : analyse d'un accident réel avec votre équipe, mise à jour du DUERP.

ÉLUS DU CSE

Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) des membres du CSE

Formation initiale obligatoire des élus : connaître ses missions, analyser les risques et agir en prévention

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
5 jours – 35 h	Présentiel · inter ou intra	12 stagiaires maximum	Attestation de fin de formation

Présentation

Tous les membres de la délégation du personnel au comité social et économique doivent être formés en santé, sécurité et conditions de travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Cette formation leur donne les connaissances et les outils pour exercer pleinement les attributions du CSE dans ce domaine.

Public

- Membres titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, représentants de proximité
- Salariés appelés à exercer un mandat au CSE

Prérequis

Aucun prérequis de diplôme

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le rôle et les attributions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail, selon l'effectif de l'entreprise
- Se référer au cadre réglementaire et normatif applicable et identifier les acteurs internes et externes de la prévention
- Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses, existantes et potentielles
- Analyser les risques d'accident et d'atteinte à la santé, et contribuer à l'évaluation des risques (DUERP)
- Proposer des mesures de prévention fondées sur les principes généraux de prévention
- Exercer les droits et prérogatives de l'instance (inspections, enquêtes, droit d'alerte, consultations) et adopter un positionnement adéquat

Programme

Jour 1 – 7 heures · Le CSE et la santé au travail

1. **Le contexte du comité social et économique**
   Attributions SSCT du CSE selon l'effectif (11 à 49 salariés, 50 salariés et plus) ; la CSSCT · Bilan de fonctionnement de son CSE : forces et axes de progrès
2. **Le cadre réglementaire et normatif**
   Obligations de l'employeur (L4121-1 et suivants), droits et obligations des salariés · Code du travail, normes, recommandations de la branche AT/MP
3. **Les acteurs de la prévention**
   Internes : employeur, encadrement, salarié désigné compétent, référent harcèlement · Externes : service de prévention et de santé au travail, inspection du travail, CGSS Réunion, INRS, OPPBTP

Jour 2 – 7 heures · Comprendre les risques professionnels

4. **Les notions de base en prévention**
   Danger, risque, situation dangereuse, dommage ; mécanisme d'apparition des atteintes à la santé · Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles : définitions, déclaration, chiffres clés
5. **Les principes de prévention**
   Valeurs essentielles et bonnes pratiques du réseau prévention (ED 902) : évaluer les pratiques de son entreprise · Les 9 principes généraux de prévention : supprimer ou réduire les risques
6. **Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise**
   Indicateurs : AT/MP, absentéisme, turn-over, plaintes, inaptitudes · Exploitation du bilan social et des données de la BDESE

Jour 3 – 7 heures · Identifier et évaluer les risques

7 Observer le travail réel
Travail prescrit et travail réel, variabilité, déterminants de l'activité · Préparer et conduire une inspection : grille d'observation, entretiens avec les salariés

8 Identifier les dangers et les situations dangereuses
Exercice pratique d'observation d'une situation de travail (réelle ou reconstituée)

9 Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé
Le DUERP et le PAPRIPACT ou la liste d'actions : contenu, mise à jour, rôle du CSE · Cotation et hiérarchisation des risques ; propositions de mesures de prévention

Jour 4 – 7 heures · Analyser et agir

10 Analyser un accident du travail
Recueil des faits et méthode de l'arbre des causes · Enquêtes du CSE après un accident grave ou une maladie professionnelle

11 Les risques à enjeux
Risques psychosociaux et harcèlement : repérage et rôle du CSE · Troubles musculosquelettiques, risque chimique, risques spécifiques du secteur des stagiaires

12 Construire des propositions
Mesures techniques, organisationnelles et humaines ; suivi de leur mise en œuvre · Cas pratique : de l'analyse au plan d'actions

Jour 5 – 7 heures · Exercer son mandat

13 Droits, prérogatives et responsabilités
Champ d'intervention de l'instance et niveaux de responsabilité en S&ST · Danger grave et imminent : droit d'alerte, droit de retrait, procédure

14 Informations et consultations
Informations accessibles au membre du CSE : DUERP, registres, rapports, BDESE · Consultations du CSE en SSCT : aménagements importants, règlement intérieur, rapport et programme annuels

15 Communiquer et se positionner
Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes, et avec les salariés · Adopter un positionnement adéquat : force de proposition et dialogue social

16 Synthèse et évaluation
Plan d'action individuel, QCM d'évaluation des acquis, bilan de satisfaction

Validation

Attestation de fin de formation remise à chaque participant (formation non certifiante).

Et après ?

- Renouvellement : formation de 3 jours lors du renouvellement du mandat (5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés).
- Prolongements : formations secrétaire et trésorier du CSE, référent EvRP/AAT (salarié désigné compétent), SST, PRAP IBC et PRAP 2S pour les équipes.

ÉLUS DU CSE

Secrétaire du CSE

Exercer pleinement son rôle : préparer les réunions, rédiger les procès-verbaux, animer et faire vivre le CSE

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · inter ou intra	12 stagiaires maximum	Attestation de fin de formation

Présentation

Le secrétaire est la cheville ouvrière du comité social et économique. Il co-construit l'ordre du jour avec l'employeur, rédige les procès-verbaux qui engagent l'instance, assure la gestion administrative du comité et organise la communication avec les salariés.

Public

- Secrétaire et secrétaire adjoint du CSE
- Élus pressentis pour le bureau

Prérequis

Être élu au CSE ou en voie de désignation au bureau

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le rôle, les missions et les limites du secrétaire au sein du bureau et face à l'employeur
- Préparer les réunions et négocier l'ordre du jour avec le président
- Organiser le déroulement des séances : consultations, votes, délibérations
- Rédiger des procès-verbaux fiables, puis les faire adopter, diffuser et archiver
- Assurer la gestion administrative et la communication du CSE, dans le respect de la confidentialité et du RGPD
- Mesurer sa responsabilité et sécuriser les pratiques du comité

Programme

Matin – 3 h 30

1. **Le CSE et son bureau**
   Attributions du CSE selon l'effectif ; réunions ordinaires et extraordinaires (L2315-27 et L2315-28) · Désignation, durée et fin du mandat du secrétaire ; rôle du secrétaire adjoint · Répartition des rôles : président, secrétaire, trésorier, commissions, représentants syndicaux
2. **Le règlement intérieur, outil de fonctionnement**
   Contenu obligatoire et clauses utiles ; ce qu'il ne peut pas imposer à l'employeur · Atelier : relecture critique du règlement intérieur des stagiaires
3. **Préparer la réunion**
   Élaboration conjointe de l'ordre du jour, inscription de plein droit des consultations obligatoires · Convocation, délais, documents et BDESE ; préparation avec les élus · Désaccord avec le président : recours possibles

Après-midi – 3 h 30

4. **Pendant la séance**
   Animation et prise de notes ; consultations et avis motivés · Votes et délibérations : qui vote, majorité, vote du président · Enregistrement des séances et sténographie
5. **Le procès-verbal**
   Contenu, style et neutralité ; délais d'établissement et de transmission · Adoption, diffusion aux salariés, archivage · Exercice : rédaction d'un extrait de PV à partir d'un cas
6. **Gestion administrative, communication et responsabilité**
   Courrier, archives, signature, représentation du CSE en justice sur mandat · Communication aux salariés : affichage, intranet, réseaux ; confidentialité et RGPD · Responsabilité civile et pénale ; délit d'entrave
7. **Synthèse et évaluation**
   Plan d'action personnel, QCM d'évaluation des acquis, bilan de satisfaction

Validation

Attestation de fin de formation remise à chaque participant (formation non certifiante).

Et après ?

- Prolongements : formation du trésorier du CSE, formation économique des élus, formation santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) des membres du CSE.
- Accompagnement : appui ponctuel à la rédaction ou à la révision du règlement intérieur du CSE sur demande.

ÉLUS DU CSE

Trésorier du CSE

Gérer les budgets du comité, tenir les comptes et rendre compte en toute transparence

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · inter ou intra	12 stagiaires maximum	Attestation de fin de formation

Présentation

Le trésorier gère les ressources du comité social et économique : budget de fonctionnement et budget des activités sociales et culturelles. Il tient ou fait tenir la comptabilité, prépare l'arrêté et la présentation des comptes, et veille au respect des règles URSSAF.

Public

- Trésorier et trésorier adjoint du CSE
- Élus pressentis pour le bureau ou membres d'une commission

Prérequis

Être élu au CSE ou en voie de désignation au bureau

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le rôle, les missions et la responsabilité du trésorier au sein du bureau
- Distinguer les ressources du CSE et calculer les budgets de fonctionnement et des activités sociales et culturelles
- Affecter correctement les dépenses à chaque budget et encadrer les transferts entre budgets
- Respecter les obligations comptables adaptées au niveau de ressources du CSE
- Appliquer les règles URSSAF aux avantages servis aux salariés
- Construire un budget prévisionnel, préparer l'arrêté des comptes et les présenter aux élus et aux salariés

Programme

Matin – 3 h 30

1 Le trésorier dans le bureau du CSE
Désignation, missions, trésorier adjoint ; articulation avec le secrétaire et le président · Délégations, signatures et moyens de paiement ; règles internes à prévoir dans le règlement intérieur · Responsabilité civile et pénale du trésorier

2 Les ressources du CSE
Subvention de fonctionnement et contribution aux activités sociales et culturelles : assiette, calcul, versement · Autres ressources : participations des salariés, dons, produits financiers · Exercice : calcul des budgets à partir d'une masse salariale

3 L'utilisation des budgets
Dépenses de fonctionnement : expertise, formation des élus, frais de déplacement, matériel · Activités sociales et culturelles : principe de non-discrimination, critères d'attribution · Transferts d'excédents entre budgets : conditions et limites ; cas pratique d'affectation des dépenses

Après-midi – 3 h 30

4 Les obligations comptables
Comptabilité ultra-simplifiée, simplifiée ou complète selon les ressources ; recours à un expert-comptable · Pièces justificatives, rapprochement bancaire, inventaire, clôture de l'exercice · Arrêté des comptes, rapport d'activité et de gestion, approbation en réunion plénière

5 Les règles URSSAF
Avantages exonérés ou soumis à cotisations : bons d'achat, chèques cadeaux, voyages, aides · Tolérances de l'URSSAF, risques de redressement et bonnes pratiques de traçabilité

6 Piloter et rendre compte
Budget prévisionnel et tableau de suivi de trésorerie · Présentation des comptes aux élus et information des salariés · Atelier : bâtir le tableau de bord du trésorier

7 Synthèse et évaluation
Plan d'action personnel, QCM d'évaluation des acquis, bilan de satisfaction

Validation

Attestation de fin de formation remise à chaque participant (formation non certifiante).

Et après ?

- Prolongements : formation du secrétaire du CSE, formation économique des élus, formation santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) des membres du CSE.
- Accompagnement : appui ponctuel à la mise en place des outils de suivi budgétaire sur demande.

ÉLUS DU CSE

Formation économique des élus du CSE

Gestion, finances et fonctionnement du CSE – formule 5 jours (art. L2315-63)

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
5 jours – 35 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 12 élus	Attestation de fin de formation

Présentation

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les membres titulaires du Comité Social et Économique élus pour la première fois bénéficient d'une formation économique (art. L2315-63 du Code du travail). Elle leur donne les clés pour comprendre la situation de l'entreprise, rendre des avis éclairés lors des consultations et gérer les budgets du CSE.

Public

- Membres titulaires du CSE élus pour la première fois (entreprises d'au moins 50 salariés)
- Élus en renouvellement après 4 ans de mandat

Prérequis

Aucun prérequis en gestion

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le rôle économique du CSE et organiser son fonctionnement (réunions, procès-verbaux, commissions)
- Exploiter la BDESE et préparer les informations-consultations récurrentes et ponctuelles
- Lire et interpréter un bilan et un compte de résultat
- Analyser la situation économique, financière et sociale de l'entreprise à l'aide d'indicateurs clés
- Rédiger un avis motivé et savoir quand recourir à un expert
- Gérer les budgets du CSE et respecter ses obligations comptables

Programme

Jour 1 – Le CSE : rôle, attributions et fonctionnement – 7 heures

1. **Accueil et repères**
   Présentation, attentes des élus, évaluation initiale des connaissances · Cadre légal : attributions économiques du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés (art. L2312-8)
2. **Fonctionner au quotidien**
   Réunions, ordre du jour, procès-verbaux, règlement intérieur, commissions · Heures de délégation, liberté de déplacement, confidentialité et discrétion
3. **Les acteurs du CSE**
   Rôles du président, du secrétaire, du trésorier et des élus · Représentants syndicaux, experts, inspection du travail, commissaire aux comptes

Jour 2 – Les informations-consultations – 7 heures

4. **Les trois consultations récurrentes**
   Orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale · Délais de consultation et formulation de l'avis
5. **La BDESE**
   Contenu, mise à jour et accès à la base de données économiques, sociales et environnementales · Repérer les informations utiles à chaque consultation
6. **Consultations ponctuelles et moyens d'action**
   Projets de restructuration, organisation, conditions de travail · Droit d'alerte économique, recours à l'expert-comptable : conditions et financement

Jour 3 – Comprendre les comptes de l'entreprise – 7 heures

7. **Lire un bilan**
   Actif, passif, capitaux propres, endettement · Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie
8. **Lire un compte de résultat**
   Produits et charges, soldes intermédiaires de gestion · Valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat, capacité d'autofinancement
9. **Atelier pratique**
   Analyse des comptes d'une entreprise réunionnaise (cas réel anonymisé)

Jour 4 – Analyser la situation économique et sociale – 7 heures

10 Les indicateurs économiques
Ratios de rentabilité, de solvabilité et d'endettement, poids de la masse salariale · Lire une évolution sur plusieurs exercices et la comparer au secteur

11 Les indicateurs sociaux
Effectifs, rémunérations, absentéisme, turnover, égalité professionnelle · Liens entre données sociales, conditions de travail et prévention

12 Construire un avis motivé
Méthode : questions à poser, points de vigilance, rédaction de l'avis · Mise en situation : préparation d'une consultation sur la situation économique

Jour 5 – Gérer les finances et le budget du CSE – 7 heures

13 Les deux budgets du CSE
Budget de fonctionnement et budget des activités sociales et culturelles : calcul et usages · Règles de transfert d'excédent entre les deux budgets

14 Tenir les comptes du CSE
Obligations comptables selon le niveau de ressources, rapport annuel, approbation des comptes · Rôle du trésorier, justificatifs, règles URSSAF applicables aux activités sociales et culturelles

15 Évaluation et bilan
Évaluation finale des acquis (quiz et étude de cas) · Bilan de la formation et questionnaire de satisfaction

Validation

Attestation de fin de formation précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation.

Et après ?

- Renouvellement : après quatre ans de mandat, consécutifs ou non.
- Pour aller plus loin : formation Secrétaire du CSE, formation Trésorier du CSE, formation CSE / SSCT (santé, sécurité et conditions de travail).
- Accompagnement possible du CSE : préparation d'une consultation, mise en place des outils de suivi budgétaire.

ÉLUS DU CSE

Formation économique des élus du CSE

Fonctionnement, attributions et gestion du CSE – formule condensée 3 jours (art. L2315-63)

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
3 jours – 21 h	Présentiel · inter ou intra	4 à 12 participants	Attestation de fin de formation

Présentation

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le Comité Social et Économique est consulté sur la marche générale de l'entreprise et gère des budgets propres. Pour exercer pleinement ce rôle, les membres titulaires élus pour la première fois bénéficient d'une formation économique (article L2315-63 du Code du travail). Cette formation de 3 jours donne aux élus les clés pour faire fonctionner le CSE, rendre des avis éclairés lors des consultations et gérer ses budgets en toute sécurité.

Public

- Membres titulaires et suppléants du CSE (entreprises d'au moins 50 salariés)
- Élus d'un premier mandat, secrétaires, trésoriers

Prérequis

Être membre élu du CSE

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le rôle, les attributions et les moyens du CSE dans une entreprise d'au moins 50 salariés
- Organiser le fonctionnement de l'instance : règlement intérieur, réunions, procès-verbaux, commissions
- Analyser les informations économiques, financières et sociales transmises par l'employeur (BDESE, comptes annuels)
- Préparer et rendre un avis motivé lors des informations-consultations
- Gérer le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles dans le respect des règles comptables et URSSAF

Programme

Jour 1 – Le CSE : cadre juridique et fonctionnement – 7 heures

1. **Rôle et place du CSE dans l'entreprise**
   Les missions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés : expression collective des salariés, attributions économiques, sociales et environnementales · Les interlocuteurs : employeur, délégués syndicaux, représentants de proximité, inspection du travail, service de prévention et de santé au travail
2. **Composition et mandat**
   Membres titulaires et suppléants, durée et limitation des mandats, protection des élus · Le bureau : rôles et responsabilités du secrétaire et du trésorier · Les commissions : obligatoires selon les seuils d'effectif, conventionnelles, CSSCT
3. **Moyens de fonctionnement**
   Heures de délégation, report et mutualisation · Liberté de déplacement, local, affichage et communication · Personnalité civile du CSE et gestion de son patrimoine
4. **Organiser et animer les réunions**
   Règlement intérieur du CSE : contenu et adoption · Périodicité des réunions, ordre du jour, convocations et votes · Rédaction, adoption et diffusion des procès-verbaux · La BDESE : contenu, accès et utilisation

Jour 2 – Attributions économiques et consultations – 7 heures

5. **Les informations-consultations du CSE**
   Les trois consultations récurrentes : orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale, conditions de travail et emploi · Les consultations ponctuelles : organisation, restructuration, projets importants · Délais de consultation, avis motivé et conséquences d'une absence d'avis
6. **Comprendre les comptes de l'entreprise**
   Lire un bilan et un compte de résultat · Soldes intermédiaires de gestion, indicateurs clés et ratios · Repérer les signaux d'alerte à partir de la BDESE
7. **Les outils d'action des élus**
   Le recours à l'expert-comptable : cas, financement, déroulement · Le droit d'alerte économique et les autres droits d'alerte · Prise en compte des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise

Jour 3 – Gestion financière et comptable du CSE – 7 heures

8 Les budgets du CSE
Budget de fonctionnement : calcul, utilisation, dépenses éligibles · Budget des activités sociales et culturelles (ASC) : financement et gestion · Règles de transfert d'excédents entre les deux budgets

10 Obligations comptables et responsabilités
Niveaux de comptabilité selon les ressources du CSE · Arrêté et approbation des comptes, rapport annuel d'activité et de gestion · Commission des marchés, transparence et archivage · Responsabilités civiles et pénales des élus : bonnes pratiques de gestion

9 Les activités sociales et culturelles
Définition et critères d'attribution non discriminatoires · Règles URSSAF et exonérations applicables aux prestations · Gestion directe ou déléguée, conventions avec les prestataires

Cas pratique de synthèse, évaluation des acquis et bilan de la formation

Validation

Remise d'une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis.

Et après ?

- Renouvellement : la formation économique est renouvelée lorsque les élus ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non.
- Formation complémentaire recommandée : formation santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) des membres du CSE, obligatoire pour l'ensemble des élus.
- Accompagnement possible du CSE sur la mise en place de ses outils (règlement intérieur, suivi budgétaire).

SECOURISME ANIMALIER

Premiers secours canins et félins

Porter les premiers secours à un chien ou un chat avant la prise en charge par le vétérinaire

DURÉE	ORGANISATION	EFFECTIF	VALIDATION
1 jour – 7 h	Présentiel · théorie et ateliers	4 à 15 stagiaires	Attestation de fin de formation

Présentation

Face à un accident, un malaise ou une intoxication, les premières minutes comptent pour la survie d'un chien ou d'un chat. Le propriétaire ou le professionnel présent est souvent le premier à pouvoir agir, bien avant l'arrivée chez le vétérinaire.

Public

- Propriétaires de chiens et de chats
- Professionnels et futurs professionnels du monde animal

Prérequis

Aucun

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre en charge les premiers secours d'un chien ou d'un chat avant la consultation ou l'arrivée du vétérinaire
- Reconnaître les urgences vitales
- Vérifier les fonctions vitales de l'animal et transmettre les informations nécessaires au vétérinaire
- Pratiquer les premiers gestes qui peuvent sauver un chien ou un chat
- Constituer une trousse de premiers soins efficace

Programme

Journée – 7 heures

1. **Accueil et cadre légal**
   Présentation de la formation et des stagiaires, questionnaire d'évaluation initiale · Le cadre légal français et européen
2. **Connaître son animal**
   L'anatomie et la morphologie du chien · Les constantes normales de l'animal · La trousse de premiers soins
3. **Agir en sécurité**
   L'arrivée sur les lieux : protéger, alerter, secourir · Le bilan et les informations à transmettre au vétérinaire · Le transport de l'animal blessé ou malade
4. **Les urgences vitales**
   Les hémorragies, les plaies graves et le garrot · Les obstructions brutales des voies aériennes supérieures · Les malaises, le coup de chaleur et l'hypothermie · Le syndrome de dilatation-torsion de l'estomac (SDTE)
5. **Les autres situations d'urgence**
   Les intoxications et empoisonnements · Les brûlures et les accidents oculaires · Les épillets et les plaies simples · Les traumatismes et les immobilisations
6. **Atelier pratique : bandages**
   Réalisation de bandages et d'immobilisations par chaque stagiaire
7. **La réanimation**
   La réanimation cardio-pulmonaire (RCP) · La réanimation des nouveau-nés
8. **Mises en situation, évaluation et bilan**
   Scénarios pédagogiques de mise en situation · Évaluation individuelle (mises en situation et/ou QCM), bilan et questionnaire de satisfaction

Validation

Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire. Pas de durée de validité réglementaire.

Et après ?

- Passerelles : pas de passerelle vers une autre certification.
- Débouchés : pas de débouché direct vers un emploi, mais l'attestation est un atout pour accéder à certains métiers en lien avec les chiens et les chats.
- Suite de parcours : possibilité de suivre la formation ACACED (attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques).

Informations pratiques

S'inscrire, étape par étape

1
Votre demande
Par téléphone, par e-mail ou via fp2srun.fr : nous analysons votre besoin, vos effectifs et vos contraintes.

2
Devis et convention
Proposition adaptée, puis convention de formation à signer avant la session.

3
Convocation
Chaque stagiaire reçoit sa convocation, le programme et le règlement intérieur.

4
La formation
Évaluation initiale, apports et pratique, émargement électronique par demi-journée.

5
Évaluation
Évaluation des acquis, questionnaire de satisfaction à chaud puis à froid.

6
Certificat ou attestation
Certificat INRS pour les formations certifiantes, attestation de fin de formation pour les autres.

Délais d'accès

Financement par l'entreprise	15 jours à 1 mois selon le calendrier des sessions
Prise en charge par l'OPCO	Environ 2 mois
France Travail, Région	Environ 10 semaines
Élus du CSE	Demande de congé à l'employeur au moins 30 jours avant la formation
Session intra-entreprise	Dates fixées avec vous, en général sous 1 à 2 mois

Financement

Entreprises	Plan de développement des compétences, prise en charge possible par votre OPCO
Formation SSCT	Financée par l'employeur (art. L2315-18)
Formation économique	Budget de fonctionnement du CSE (art. L2315-63)
Demandeurs d'emploi	France Travail, Région, selon les dispositifs en vigueur
Tarifs	Consultez nos tarifs sur fp2srun.fr/tarifs. Prestations non assujetties à la TVA.

Accessibilité et handicap

Pour garantir un accueil de qualité à tous les publics, FP2S RUN organise l'accueil des personnes en situation de handicap en amont de la formation, met en place autant que nécessaire des mesures de compensation, adapte les moyens pédagogiques et les modalités d'évaluation, et veille à l'accessibilité des lieux de formation. **Référent handicap : Philippe Vantomme – contact@fp2srun.fr**

Nos méthodes pédagogiques

Des formations concrètes et participatives : apports structurés, démonstrations, études de cas, mises en situation et travail sur les situations réelles des stagiaires. Groupes à effectif limité pour que chacun pratique. Supports remis à chaque participant.

Nos prestations d’accompagnement

Au-delà de la formation, FP2S RUN accompagne les entreprises réunionnaises dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

Réalisation du Document Unique (DUERP)

Visite sur site, découpage en unités de travail, évaluation des risques, plan d’actions et PAPRIPACT : nous réalisons votre Document Unique ou accompagnons votre référent interne, puis assurons sa mise à jour.

Intervenant en prévention (IPRP)

Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DEETS : conseil, diagnostic, analyse d’accidents du travail et appui au salarié désigné compétent.

DUER-RUN, le DUERP en ligne

Un logiciel conçu à La Réunion pour réaliser, suivre et mettre à jour votre Document Unique : unités de travail, cotation des risques, plan d’actions, risques naturels de votre commune.

Formations sur mesure

Vous avez un besoin spécifique ? Nous adaptons nos programmes à votre secteur, vos risques et vos contraintes d’organisation, en intra-entreprise.

FP2S RUN – Philippe Vantomme

Formateur Consultant en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

2 rue Jacques Lougnon, 97419 La Possession – La Réunion

0692 65 87 64 · contact@fp2srun.fr · www.fp2srun.fr

Organisme certifié Qualiopi (actions de formation) · N° de déclaration d’activité : 98 97 30839 97

PARLONS DE VOTRE PROJET

Une formation, un Document Unique, un besoin sur mesure ?

Philippe Vantomme – Formateur Consultant en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

2 rue Jacques Lougnon, 97419 La Possession – La Réunion

0692 65 87 64

contact@fp2srun.fr · www.fp2srun.fr

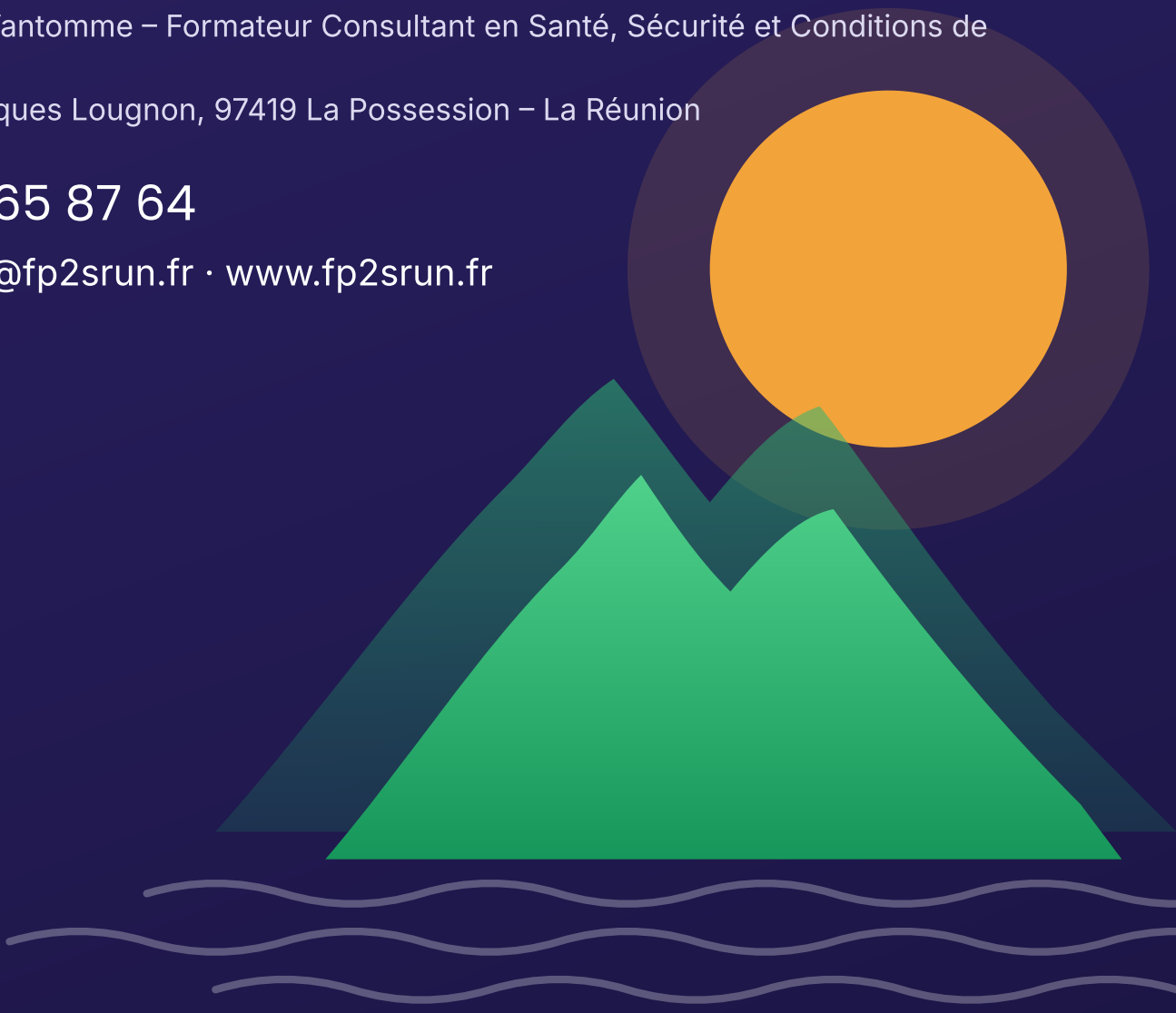

Organisme certifié Qualiopi

N° de déclaration d'activité : 98 97 30839 97

Catalogue 2026 – 2027

Mis à jour en novembre 2026